

**VILLAGE DE GRANDES-PILES
630, 4E AVENUE
GRANDES-PILES
G0X 1H0**

R E G L E M E N T N O : 5 8 0 U R - 2 0 2 3

1er projet de règlement no 580-UR-2023 modifiant du règlement de zonage 495-UR-2014 afin de modifier les usages autorisés dans la zone 43-lb.

ATTENDU QUE la municipalité de Grandes-Piles a adopté le règlement de zonage no: 495-UR-2014 en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 130.1 de la Loi, le conseil municipal peut modifier son règlement de zonage ;

ATTENDU QUE le conseil désire apporter d'autres modifications au règlement de zonage;

**EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉE PAR
ET RESOLU
CE QUI SUIT:**

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si au long récit.

ARTICLE 2 TITRE DU REGLEMENT

1er projet de règlement no 580-UR-2023 modifiant du règlement de zonage 495-UR-2014 afin de modifier les usages autoriser dans la zone 43-lb.

ARTICLE 3 BUT DU REGLEMENT

Le règlement no 580-UR-2023 modifie les usages autorisés du règlement de zonage 495-UR-2014 pour permettre la production d'énergie dans la zone 43-lb.

ARTICLE 4 MODIFICATIONS DES USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE 43-lb

La classe publique, sous-classe B (utilités publiques) est modifiée par l'ajout de l'usage de production d'énergie (infrastructure) code 481.

ARTICLE 5 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

/S/ Mme Caroline Clément
Mairesse

/S/ Mme Annie Saint-Pierre
Directrice générale et
secrétaire-trésorier

Adoption du 1^{er} projet de règlement:
Avis de motion :
Avis public – consultation :
Consultation :
Adoption du 2^e projet de règlement :
Approbation référendaire :
Adoption du règlement :
Certificat de conformité MRC...:
Affichage final.....:

1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT